

Renouvellement des membres du Conseil d'Administration du CCAS d'Ormoy

A la suite des élections municipales de 2026, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sera renouvelé.

Le CCAS joue un rôle essentiel dans la commune : il met en œuvre des actions de prévention, de solidarité et de développement social, en collaboration avec de nombreux partenaires publics et associatifs.

Dans ce cadre, le Maire procédera à la nomination de représentants issus du monde associatif au sein du Conseil d'Administration, conformément aux articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Les profils recherchés :

Les nominations concerneront des représentants des structures suivantes :

- Un représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) ;
- Un représentant d'associations œuvrant dans l'insertion et la lutte contre les exclusions ;
- Un représentant d'associations de personnes âgées et de retraités ;
- Un représentant d'associations de personnes en situation de handicap.

Modalités de candidature :

Les associations concernées peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Chaque association doit transmettre une liste d'au moins trois candidats, sauf impossibilité dûment justifiée, sous forme de lettre signée par le Président, précisant l'identité et l'implication des candidats accompagnée des statuts de l'association et du procès-verbal de désignation.

Conditions pour être candidat :

Les personnes proposées doivent :

- être mandatées par leur association, dont le siège doit se situer dans le département ;
- participer à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;
- ne pas être fournisseurs de biens ou de services du CCAS ni entretenir de relation de prestation avec celui-ci ;
- ne pas être membre du conseil municipal.

Date limite et modalités d'envoi :

Les candidatures doivent être adressées au plus tard le 20 mai 2026 :

- Par courrier recommandé avec accusé de réception à l'attention de Monsieur le Maire ;
- Ou déposées directement au secrétariat du CCAS : CCAS d'Ormoy Place Raymond Gombault 91540 Ormoy ;
- Ou envoyées par courriel à mairie@ormoy.fr.